

## Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 12 janvier 2016

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

\_

Fièvre catarrhale ovine (FCO) : Reconnaissance d'inactivité vectorielle dans la zone réglementée permettant la reprise des échanges de veaux vers l'Espagne

\_

Dans le cadre de la surveillance des insectes vecteurs mise en place depuis le début de l'épidémie de FCO, il apparaît que la zone réglementée, à l'exception du département de l'Aude se trouve en situation d'inactivité vectorielle (période où les insectes vecteurs de la maladie ne sont pas actifs) depuis le 5 janvier 2016.

Depuis le 1er janvier 2016 les jeunes veaux des zones touchées par la FCO devaient être issus d'un cheptel vacciné afin de pouvoir être expédiés vers l'Espagne. Dans le cadre des négociations ininterrompues entre l'Espagne et la France, les autorités espagnoles ont accepté que les veaux ayant fait l'objet, 14 jours après le début de la période d'inactivité vectorielle, d'analyses démontrant qu'ils n'étaient pas touchés par la FCO (résultat d'analyse PCR négatif) puissent entrer sur leur territoire.

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement a déclaré : « Je me félicite de la possibilité de reprendre, dès la semaine prochaine, les envois de veaux vers l'Espagne et je remercie les autorités espagnoles de permettre la continuité des échanges, en attente de la vaccination des cheptels français intéressés. »

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>